



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

## EDITORIAL

N° 015  
11 mai 2012

### SOMMAIRE

#### Editorial

#### Questions d'actualité

- Brevet Informatique et Internet
- Loi de simplification du droit

#### Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

#### Formations technologiques & professionnelles

- DIMA et contrat d'apprentissage
- Le CAP : disparition ou renaissance ?

#### Formation continue

- Grand Emprunt : PIA

#### Vie de l'Union

- Triste nouvelle

#### Vie des régions

- Délégations régionales : nominations
- Région Centre
- Région Midi-Pyrénées

#### Vie des établissements

- Rencontre entre jeunes et entrepreneurs au lycée La Mache à Lyon

#### International

- Codéfor

#### Questions du mois

- Service civique



### Une année scolaire se termine, une autre (d'autres) se prépare(nt)

Les vacances de printemps viennent de se terminer et la dernière ligne droite de l'année scolaire 2011-2012 est déjà commencée.

Dès maintenant, les écrits de BTS et les oraux de langues des baccalauréats débutent. L'organisation des épreuves d'examen va accaparer beaucoup de temps et d'énergie, d'autant plus que nos établissements sont de plus en plus sollicités. Pour les enseignants et les jeunes, cette période se traduit également par le stress important des mises au point de dernière minute et l'ensemble des équipes pédagogiques est mobilisé pour assurer la réussite du plus grand nombre. Par ailleurs, l'orientation, les conseils de fin d'année et les commissions d'appel procurent une charge de travail non négligeable.

Cependant, il faut parallèlement préparer la prochaine rentrée : mise en place des renouvellements et réformes en cours, mouvement des maîtres, ... et même se projeter plus loin dans l'avenir puisque les dossiers d'évolution de structure pour la rentrée 2013 vont être à formaliser très bientôt, si ce n'est pas déjà en cours.

Tout cela fait du troisième trimestre une période courte mais particulièrement chargée.

Dans les régions, les réunions se multiplient (CAE, CCMA, ...) et beaucoup d'entre vous y sont fortement impliqués. Le chef d'établissement doit être sur tous les fronts.

Sur le plan national, les activités ne manquent pas non plus et le dossier PSAEE pose de réels problèmes (cf. « Nouvelles UNETP » n° 511 du 9 mai 2012). Le rythme des réunions s'était un peu ralenti ces quatre dernières semaines, mais c'est d'ores et déjà reparti. Par contre, la période électorale a entraîné une suspension des travaux parlementaires du 7 mars à début juillet. Cela ne nous empêche pas de monter des projets afin de préparer nos prochaines rencontres avec les acteurs politiques qui seront en responsabilité des années à venir. C'est pourquoi l'Union est en train d'actualiser son « Livre Blanc ». Ce document sera le support privilégié des prochains échanges avec ses nouveaux interlocuteurs. Chacun d'entre vous peut y apporter sa contribution sur la boîte mail du Michelet, l'équipe de rédaction en tiendra compte. D'avance merci.

Christine Van Lerenberghe  
Présidente



## VOTRE AGENDA UNETP

### Assemblée Générale

- 15 & 16.11.12 (Toulouse)

### Bureaux

- 23.05.12
- 14.06.12 (téléphonique)
- 25.06.12

### Conseils d'administration

- 24.05.12
- 26.06.12

### Réunions régionales

- Bourgogne : 06.06.12
- Haute-Normandie : 16.05.12
- 10.07.12

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

### Brevet Informatique et Internet

Le 27 mars dernier a été publié un arrêté du 28 février 2012 qui crée au « Ministère de l'Education Nationale un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « OB2i » dont l'objet est de permettre aux chefs d'établissement du second degré de gérer les compétences informatiques de leurs élèves, en vue de la délivrance du brevet informatique et internet (B2i). » ([cliquez ici pour y accéder](#)).

« Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- pour les élèves : Nom et prénom, Date de naissance, INE, Attestation de compétence ;
- pour les enseignants : Nom et prénom, Date de naissance, Civilité.

« Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, en raison de leurs attributions respectives :

- au niveau de l'établissement scolaire : les élèves, les enseignants, le chef d'établissement, la personne habilitée par le chef d'établissement

pour l'administration de l'application ;

- au niveau académique : le service informatique du rectorat pour l'administration de l'application au niveau académique.

« Le droit d'accès et de rectification [...] s'exerce auprès des centres académiques de traitement de l'information de chaque académie.

« Les données sont conservées pendant une durée de huit ans. » [CVL]

### Loi de simplification du droit

Le 23 mars 2012 a été publiée la Loi 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit à l'allègement des démarches administratives ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Elle concerne les dispositions relatives à la simplification du droit :

- des entreprises (vie statutaire, vie sociale, soutien au développement, simplification des procédures, lutte contre la fraude) ;
- de plusieurs secteurs d'activités déterminés (agricole, professions réglementées, transport, tourisme, médias, logement, aménagement et construction, dispositions d'ordre ponctuel).

Nous traiterons ci-après des mesures sociales :

- **déduction forfaitaire des cotisations patronales pour heures supplémentaires** (article 37) : désormais le montant

de la déduction forfaitaire peut être majoré dans les entreprises employant moins de vingt salariés (précédemment il était fait mention des « entreprises employant au plus vingt salariés »).

- **déclaration par voie dématérialisée et paiement des cotisations, contributions et taxe** (article 41) : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les organismes, soumis à l'obligation de verser mensuellement leurs cotisations sociales, devront effectuer leurs déclarations et leurs paiements par voie dématérialisée (ex. établissements de plus de 9 salariés).

Il en est de même pour les entreprises redevables de cotisations, contributions et taxes d'un montant supérieur à 100 000 € (le montant était précédemment de 150 000 €). Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce seuil sera abaissé à 50 000 €.

- **seuils d'effectifs** (article 43) : désormais, dans le Code du travail, les seuils d'effectifs sont exprimés de manière similaire : « au moins x salariés ».

- **aménagement de la durée du travail** (article 45) : « La mise en place d'une répartition des horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année prévue par un accord collectif ne constitue pas une modification du contrat de travail ». Dans le cadre d'un accord collectif, l'accord exprès du salarié n'est donc plus nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas aux salariés à temps partiel.

- **télétravail** (article 46) : l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 est transposé dans le Code du Travail. En cas de circonstances exceptionnelles, le télétravail peut être



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

considéré comme un aménagement nécessaire.

« ...le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci.

« Le télétravailleur désigne toute personne salariée de l'entreprise qui effectue, soit dès l'embauche, soit ultérieurement, du télétravail... »

« Le refus d'accepter un poste de télétravailleur n'est pas un motif de rupture du contrat de travail.

« Le contrat de travail ou son avenant précise les conditions de passage en télétravail et les conditions de retour à une exécution du contrat de travail sans télétravail.

« A défaut d'accord collectif applicable, le contrat de travail ou son avenant précise les modalités de contrôle du temps de travail.

« ...l'employeur est tenu à l'égard du salarié en télétravail :

« 1° De prendre en charge tous les coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;

« 2° D'informer le salarié de toute restriction à l'usage

d'équipements ou outils informatiques ou de services de communication électronique et des sanctions en cas de non-respect de telles restrictions ;

« 3° De lui donner priorité pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail qui correspond à ses qualifications et compétences professionnelles et de porter à sa connaissance la disponibilité de tout poste de cette nature ;

« 4° D'organiser chaque année un entretien qui porte notamment sur les conditions d'activité du salarié et sa charge de travail ;

« 5° De fixer, en concertation avec lui, les plages horaires durant lesquelles il peut habituellement le contacter.

« ... En cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés. »

- **licenciement pour inaptitude suite à une maladie ou un accident non professionnel** (article 47) : « ...le préavis n'est pas exécuté et le contrat de travail est rompu à la date de notification du licenciement. Le préavis est néanmoins pris en compte pour le calcul de l'indemnité » pour le salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, licencié alors

qu'il compte une année d'ancienneté ininterrompue au service du même employeur. L'inexécution du préavis ne donne pas lieu au versement d'une indemnité compensatrice.

- **sanction disciplinaire** (article 48) : désormais une sanction ne peut intervenir moins de deux jours ouvrables après l'entretien (précédemment le délai était d'un jour franc).
- **chômage des jours fériés** (article 49) : « Le chômage des jours fériés ne peut entraîner aucune perte de salaire pour les salariés totalisant au moins trois mois d'ancienneté... ».
- **congés payés** (article 50) : « Le salarié a droit à un congé de deux jours et demi ouvrables par mois de travail effectif... » Conformément à la réglementation européenne, un minimum de 10 jours de travail n'est plus exigible. Cette disposition s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.
- **simplification du bulletin de paie** (article 51) : une harmonisation des données et des éléments de calcul devrait avoir lieu au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de mettre en œuvre la déclaration sociale nominative.
- **prêt de main d'œuvre** (article 55) : jusqu'à présent, à l'issue de sa mise à disposition, le salarié devait retrouver son poste de travail. Désormais ce peut être un poste équivalent. [BM]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



## COMMISSIONS INFO

### Formation Innovation

#### **SGEC Groupe Commission d'Appel (11.04.12)**

Cette réunion était la première du groupe « Organisation des Commissions d'appel à une décision d'orientation ».

L'objectif est de rédiger un document de référence mentionnant des éléments de repères à destination des directions diocésaines, des chefs

d'établissement et des professeurs siégeant en commission.

Un sommaire du document a été arrêté. La rédaction commencera prochainement. [DH]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Commission immobilier (18.04.12) ;
- SGEC Cellule nationale de concertation systèmes d'information et politique contractuelle avec l'Etat [CIPE] (02.05.12) ;
- SGEC Présentation de l'application informatique destinée à la gestion des préaccords et accords collégiaux (03.05.12) ;
- SGEC Groupe de pilotage « Temps fort de l'Enseignement Catholique 2013 » ;
- CNFETP Conseil d'administration (24.04.12) ;
- OPCALIA Section Paritaire Professionnelle (03.05.12) ;
- Plan Jeunesse Groupe de pilotage (04.05.12).

### Social

Les réunions suivantes ont eu lieu :

- Collège employeur (12.04.12 & 02.05.12) ;
- Intersyndicale (19.04.12) ;
- PSAEE Groupe de travail (26.04.12).

### Institution & chefs d'établissement

#### **Commission Permanente (20.04.12)**

La réunion a commencé par les questions d'actualité :

- la réorganisation interne du SGEC se poursuit. Pierre Marsollier a pris effectivement ses fonctions de Délégué Général aux Relations Politiques. Il conserve le suivi de la révision du Statut de l'Enseignement Catholique et le pilotage du projet GABRIEL. A la rentrée prochaine, d'autres changements auront lieu au sein du SGEC ;
- le projet GABRIEL avec l'avancée du projet d'urbanisation des systèmes d'informations de l'Enseignement Catholique. Pour la rentrée 2012, il a été décidé d'introduire en priorité la base élèves du 1<sup>er</sup> degré, les entrants dans le métier par le biais de

l'application informatique destinée à la gestion des préaccords et accords collégiaux et les usages comme le web-classeur et les portfolios associés à l'élève.

- le régime additionnel de retraite des enseignants mis en place dans le cadre de la loi Censi en 2005 ;
- l'enseignement supérieur catholique avec la publication d'un arrêté sur la contractualisation pluriannuelle de certains établissements, ce qui permet de consolider la contractualisation réalisée en 2010 entre les 5 Instituts Catholiques et l'Etat et la reconnaissance de 3 diplômes dans le cadre d'un accord entre le Saint-Siège et l'Etat français dans le cadre du processus de Bologne (Doctorat d'Education, Master

Gestion du Patrimoine européen, art et musique et Licence Ethique et management en entreprise).

La situation politique générale a ensuite été abordée :

- les élections présidentielles ;
- la journée du 24 mai 2012 relative aux forfaits communaux (cf. la partie « gestion » ci-après) ;
- le Statut de l'Enseignement Catholique : un texte complet du 1<sup>er</sup> volet devrait être présenté en juillet pour une stabilisation en août 2012 ;
- l'animation institutionnelle 2012-2013 et les journées des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2013 : après un débat en Commission Permanente, un comité de pilotage va se réunir. L'UNETP y représentera le 2<sup>nd</sup> degré ;



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

- le statut et la rémunération des suppléants, des rectorats les traitant différemment des vacataires de l'Education Nationale sur le plan financier ;
- les enquêtes du Ministère de l'Education Nationale :
  - enquête sur les contributions des familles auprès des établissements de l'Enseignement Catholique pour connaître le montant des frais (scolarité, pension, internat...). Face aux nombreuses interrogations suscitées par cette enquête qui va au-delà des obligations légales et réglementaires, une rencontre aura lieu entre le SGEC et la DEP ;
  - enquête sur la victimation en milieu scolaire : la commission permanente n'est pas favorable à la participation des établissements à cette enquête ;
- les travaux de la commission immobilière ;
- les établissements agricoles relevant du CNEAP. [CVL]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Commission Statut du chef d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré (11.04.12) ;
- Œuvre des Apprentis Conseil d'administration (10.04.12) ;
- ARIS Assemblée générale & Conseil d'administration (03.04.12).

## Adhérents

Des établissements se sont également réunis en région :

- Assemblée générale Midi-Pyrénées (05.04.12).

## Ministères / Monde Economique / Partenariats

### Conseil Supérieur de l'Education (11.04.12)

Lors de la séance du 11 avril, il a été confirmé que les Sections de

Techniciens Supérieurs constituent la voie d'accès à l'enseignement supérieur pour les Bacs Pros. L'accès aux IUT

et Universités doit être personnalisé ! [EM]

## Gestion

### Commission nationale des forfaits (12.04.12)

Cette réunion a porté sur la préparation d'une journée nationale intitulée « *Stratégie de négociation et outils de pilotage des cellules diocésaines des forfaits* » qui se déroulera le 24 mai prochain à destination

de tous les acteurs de l'Enseignement Catholique engagés dans la négociation des forfaits.

La parution de la circulaire d'application de la loi Carle achève de clarifier le cadre juridique des financements communaux des écoles.

Aussi, le CNEC a décidé de relancer la dynamique des négociations et donc d'outiller les « Cellules diocésaines des forfaits ».

L'UNETP n'est pas directement concernée par ce dossier, mais le suit. [JMF]



## FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

### *DIMA sans condition d'âge et contrat d'apprentissage avant 15 ans révolus*

Le décret 2012-566 du 24 avril 2012 qui modifie l'accès au dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) a été publié le 26 avril dernier ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Le DIMA est une formation en alternance, sous statut scolaire et en CFA, destinée à « faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage ». Les élèves

ayant atteint au moins l'âge de 15 ans peuvent le préparer.

Désormais, des élèves ayant accompli la scolarité du collège peuvent aussi y accéder, sans condition d'âge.

Par ailleurs, les jeunes âgés d'au moins 15 ans au cours de l'année civile peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils ont suivi un DIMA ou après avoir suivi la scolarité du collège. Un jeune né en fin d'année peut donc entrer en apprentissage

avant ses 15 ans révolus. Cette disposition, bien que prévue par circulaire du Ministère de l'Education Nationale et une note de la DGEFP, a ainsi un fondement législatif et réglementaire.

Ces dispositions sont prises en application de la loi Cherpion du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels. [65]

### *Le CAP : disparition ou renaissance*

*"...le CAP est encore très présent dans de nombreux secteurs professionnels, pour lesquels il fait toujours figure de diplôme de métier et garde sa vocation première de diplôme d'insertion professionnelle. [...] En trois ans, le nombre d'inscrits en formation scolaire a d'ailleurs progressé de 21 points, et sur la même période les poursuites d'études vers le Bac Pro ont doublé. On peut se demander si le CAP ne va pas jouer à l'avenir un rôle de tremplin pour l'accès au Bac Pro des élèves les plus en difficulté. En d'autres termes, ne se recrée-t-il pas une filière de formation en quatre ans ?»*

Telle est la conclusion d'une étude du CEREQ de janvier 2012.

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) demeure en 2011 le diplôme proposant le plus grand nombre de spécialités au sein de l'offre du Ministère de l'Education Nationale, pourtant, en 20 ans, 138 ont été supprimés.

La part de ses effectifs en dernière année de formation parmi l'ensemble des diplômés de niveau V à III a diminué de deux tiers, passant de 49 % en 1979 à 16 % en 2009, en raison de la mise en place du Bac Pro et des politiques publiques d'élévation du niveau de qualification.

La réhabilitation du diplôme, qui s'est traduite par la redéfinition de son curriculum en 2001 semble aujourd'hui se poursuivre.

Toutefois, le CAP n'a pas connu la même évolution dans les trois grands secteurs professionnels.

Dans le BTP, le CAP est resté stable, aussi bien en termes de spécialités que d'effectifs. Le taux d'apprentis a continué de progresser pour atteindre plus de 80 % des effectifs.

Le secteur industriel a enregistré de profondes mutations. Le nombre de spécialités a été réduit de plus de moitié et ses effectifs ont reculé d'environ 80 %. L'apprentissage s'est

intensifié au dépend de la voie scolaire.

Dans le secteur tertiaire, le nombre de spécialités diminue depuis la fin des années 90. Les effectifs enregistrent un recul de près de la moitié de leur volume. Les inscrits dans ces formations sont majoritairement issus de la voie scolaire.

L'analyse de la structure des effectifs par diplôme au sein de chaque domaine professionnel montre le positionnement du CAP dans l'offre de certification. Il traduit notamment l'importance que les professionnels lui octroient en tant que diplôme d'insertion. Six configurations ont été dégagées :

- **La présence du CAP est continue et massive.** L'apprentissage de ces métiers repose sur l'expérience et la maîtrise du savoir-faire spécifiques basés sur l'acquisition d'un geste professionnel. Le CAP reste le diplôme de référence du secteur. Ce sont les domaines artisanaux relevant principalement de la CPC



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



- Alimentation (boucher, boulanger, chocolatier...).
- **La place du CAP dans la structure du diplôme s'affaiblit.** L'arrivée du Bac Pro et le développement du BTS ont modifié considérablement la hiérarchie des diplômes. La CPC Techniques de commercialisation illustre cette évolution. Le CAP confère, dans ce secteur en particulier un rôle de relégation sociale des élèves les plus en difficulté.
  - **Le CAP a quasiment disparu. Soit les spécialités ont été**

**abrogées** en raison de la disparition du métier (ex. maréchal ferrant), soit **les effectifs ont augmenté au niveau IV.** C'est le cas des diplômés de la métallurgie.

- **Le CAP, dès le début de la période étudiée, est soit peu présent, soit complètement absent.** Ce sont les secteurs de l'électronique, de l'électrotechnique, des automatismes et de l'informatique.
- **Le CAP a fait une percée significative.** Il s'agit de professions réglementées où le CAP devient le diplôme de

référence d'accès à la qualification : CAP Petite enfance, CAP Agent de sécurité et de prévention.

*CEREP, Bref n° 295-1, janvier 2012*

\*

Document à lire et à étudier au regard de votre bassin d'emplois et de la structure des établissements de votre région.

Pour consulter cette étude dans son intégralité, [cliquez ici](#).

## FORMATION CONTINUE

### Grand Emprunt : Programme d'Investissements d'Avenir

Lors de la journée nationale sur la valorisation de la filière technologique du 3 avril dernier, l'UNETP a eu le plaisir de recevoir Monsieur Arnaud Stotzenbach qui est l'un des responsables de la validation des projets « investir pour la formation en alternance » du « Programme d'Investissements d'Avenir » (PIA) piloté par la Caisse des Dépôts. Il a exposé les enjeux du programme d'investissements d'avenir et les principaux critères auxquels doit répondre toute demande de subvention qu'il s'agisse d'un projet orienté innovation ou centré sur le développement de l'hébergement des apprentis.

Dans ce cadre, Monsieur Stotzenbach a précisé l'ensemble des modalités concernant l'établissement des dossiers ainsi que les conditions d'éligibilité des projets.

A la suite de plusieurs échanges avec les principaux acteurs du PIA, un certain nombre de principes sur lesquels se fonde le jury pour évaluer les projets a pu être dégagé. Ces principes

ont été traduits en questions afin de faciliter votre approche.

Vous trouverez ci-joint les dix questions clés qui devraient vous permettre d'évaluer l'éligibilité de votre projet au PIA et de préparer votre dossier :

- 1- A quels besoins économiques clairement identifiés répond le projet et sur quels critères qualitatifs et innovants se base-t-il ?
- 2- Quel serait l'impact du projet (effet structurant et effet de levier) sur l'offre locale de formation ?
- 3- Quel serait la valeur ajoutée (rayonnement du projet) en termes qualitatif, économique, quantitatif ?
- 4- Quelle évolution et pérennité du projet dans les années à venir en termes de développement et de coût de fonctionnement ?
- 5- Comment seront intégrés les aspects liés au Développement Durable ?

6- Y a-t-il une articulation avec des solutions d'hébergement ?

7- Quelles seraient les retombées en termes économique et global : réponse aux besoins de formation des jeunes et des entreprises (métiers émergents, diversité des publics...), insertion professionnelle qualitative et quantitative, taux d'occupation des structures... ?

8- Quels types de partenariats et de mutualisation de moyens ?

9- Quels seront les cofinancements et comment se répartiront les responsabilités économiques ?

10- Quels systèmes de gouvernance et d'évaluation du projet (management, conduite du projet et résultats : indicateurs mis en place) ?

Pour avancer dans votre réflexion et sur votre dossier, vous pouvez contacter l'UNETP, qui s'efforcera de répondre au mieux à votre demande. [EDSJ]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



## VIE DE L'UNION

### Triste nouvelle

Après quelques semaines de souffrances, Valérie Niol, épouse de Cyrille notre collègue de l'Institut Rue Monsieur à

Paris, est décédée le mercredi 25 avril dernier.

Vous l'imaginez bien, pour Cyrille et ses deux garçons la douleur est immense.

Par sa présence, un mot, une prière, chacun trouvera la bonne façon de se rendre présent à Cyrille en ces moments difficiles. [VE]

## VIE DES REGIONS

### Délégations régionales : nominations

Lors du Conseil d'administration du 13.03.12 a été proposée et nommée à la délégation régio-

nale Limousin, déléguée régionale : Sylvie Frachet, chef

d'établissement du LPP & LTP IESF à Limoges (87).

### Région Centre

Le 22 mars dernier, les membres de l'UNETP se sont réunis à Blois.

Les points traités sont :

- **Le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).** Il est constaté peu d'ouvertures sèches, mais surtout des transformations.

Pour la rentrée 2013, les procédures et le calendrier définis par le Rectorat ont été modifiés. La première phase correspondant au recensement des formations souhaitées puis à leur validation au sein des instances de l'Enseignement Catholique est sensiblement identique aux années passées. Les demandes pour l'apprentissage doivent également être signalées. La deuxième phase, pour les dossiers encore en course, le calendrier est resserré. Cela présente des inconvénients de temps en particulier, mais aussi des avantages : décisions plus précoces, donc gestion

plus facile des moyens dans les diocèses, plus grandes facilités pour les communications vers l'extérieur.

Aussi, le respect des dates est impératif. Il faut absolument éviter les retards, les erreurs faites les années passées.

Enfin, pensez à prendre contact avec le corps d'inspection pour connaître sa position sur votre projet.

- **Le Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la personne (ASSP) :** le problème est le financement du matériel. Une solution auprès de FORMIRIS est recherchée.
- **3<sup>e</sup> Prépa Pro :** ces classes sont généralisées à la rentrée 2012, principalement en LP. Toutefois, la dotation s'y rapportant n'est pas réellement affectée ; il faut donc se débrouiller. Des retours positifs ou négatifs sur ce changement sont recherchés.

- **Les stages passerelles et de remise à niveau :** dans le cadre de la réforme des lycées, les établissements, pour cette année, ont reçu des heures. Une mise en commun des différentes pratiques est souhaitée :

- sur les aides pour les changements d'orientation, par exemple 2<sup>nd</sup>e GT vers 1<sup>ère</sup> Bac Pro ;
- les politiques des stages sur les passages de classes et la gestion des redoublements ;
- la gestion pratique des stages : par établissement, par regroupement d'établissements, ... ;
- la communication vers les familles ;
- les réponses des enseignants ;
- les commissions d'appel à la fin des classes de 2<sup>nd</sup>e.

La réorganisation de l'UNETP et l'assemblée générale extraordinaire de l'ASP étaient également à l'ordre du jour. [BLF, délégué régional]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



## Région Midi-Pyrénées

Le 5 avril 2012 les membres de l'UNETP se sont retrouvés à Balma.

Les débats ont porté sur :

- **La carte des formations 2012** : après une triple période de « Consultations - Déstabilisations - Réajustements », les chefs d'établissement ont échangé sur le fonctionnement des différentes consultations en interne et s'interrogent sur les derniers développements et décisions réajustées. La majorité des établissements connaissent leur DGH, mais certaines interrogations subsistent quant à certaines décisions non prises.

- **La carte des formations 2013-2014** : des échanges ont eu lieu sur les deux commissions internes « lycées généraux - technologiques » et « lycées professionnels ». Elles pourraient évoluer selon les passerelles mises en place, d'autant plus que certains établissements ont les secteurs technologique ET professionnel.

Par ailleurs, il est relevé qu'il n'existe pas de commission « enseignement supérieur (CPGE-BTS) », alors qu'un travail en amont se déroule depuis longtemps, bien qu'il doive être renforcé pour une meilleure efficacité au niveau de l'accueil des différents bacheliers dans les filières de l'enseignement supérieur. La constitution de « RENASUP

Midi-Pyrénées » renforce cette tendance prioritaire. Les ouvertures de trois BTS sous contrat (1 seul relevant de l'Enseignement Catholique) attestent d'une nouvelle option du Rectorat, plus ouverte sur ce point. Sur le plan des formations demandées et non obtenues, un combat s'impose à nouveau auprès du Rectorat, plus particulièrement concernant le blocage de la filière STI2D.

Les « dotations - établissements », pour une mise à plat, notamment sous l'angle « DGH /effectifs prévisionnels », seront un travail crucial de septembre à fin novembre 2012 pour l'ensemble des chefs d'établissement de la région.

- **Les cotisations** : un point est fait. Il est rappelé que la délégation régionale n'ayant pas de personnalité morale, les comptes doivent être consolidés au « National ».

- **La Commission Académique de l'Emploi (CAE)** : le constat est qu'il y a peu de pertes d'heures car elles ont toutes été compensées. Il est rappelé que les chefs d'établissements doivent communiquer de manière complète sur les postes vacants et autres rubriques afin de faciliter la tâche des représentants de l'Union. Il s'agit du respect des procédures... et des personnes !

- **La Commission d'Accueil et d'Accord Collégial (CAAC)** : le règlement intérieur est revisité. Les chefs d'établissements, étrangers aux divers plaisirs de la CAAC, sont incités à mordre hardiment et sans tarder dans la pomme de l'implication physique de ce rituel indispensable. Un fichier national des décisions de pré-accords et accords collégiaux se met en place sous le vocable « Gabriel » et devrait permettre une gestion plus pertinente.

- **L'apprentissage** : sur les 19 ouvertures de sections sur 62 CFA régionaux, une seule est prévue dans l'enseignement privé catholique. Il est primordial que les dossiers soient correctement préparés en amont et que les sections soient remplies. En outre, les liens sont à renouer avec la Région.

- **L'organisation régionale de l'UNETP Midi-Pyrénées** : une nouvelle répartition officielle est effectuée afin de faire circuler l'information nationale et rendre plus lisibles les commissions de travail.

Sont également traitées les informations nationales ainsi que le congrès de l'UNETP qui se déroulera les 15 & 16 novembre 2012 à Toulouse. [AC, délégué régional]



## VIE DES ETABLISSEMENTS

### Rencontre entre jeunes et entrepreneurs au lycée La Mache à Lyon

Le 23 septembre 2011, le Groupe Démarche & Organisation des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC) a réuni 9 jeunes en vue d'échanger sur 3 questions :

- 1- « Nous les jeunes, nous témoignons comment nous entreprenons notre vie » ;
- 2- « Nous, les jeunes, nous vous interpellons, vous les anciens, sur la façon dont on vous perçoit » ;
- 3- « Quels soutiens peuvent-ils attendre des entreprises, quel support pouvons-nous leur apporter ? comment mieux faire ensemble ? ».

Ce groupe interpelle les jeunes parce que « espérance » signifie « notre prochain » et « notre prochain », ce sont les jeunes.

A l'issue d'une courte présentation des EDC et de ses Assises ainsi qu'un rappel des questions, un tour de table a été fait, pendant lequel les membres EDC ont laissé la parole quasi-uniquement aux jeunes. Verbatim :

- Sous prétexte qu'à 20 ans on serait désespéré... je ne me reconnais pas dans ce propos. Ne pas véhiculer que le monde est épouvantable... la vraie

question est « qu'est-ce que je veux faire de ma vie ? quelle personne j'ai envie d'être ? le métier et la forme ? ».

- Attention dans un micro-trottoir à ne pas refléter un conflit brutal entre les générations mais plutôt « **co-construire** » - montrer des exemples issus du scoutisme, de **passerelles** entre plus jeunes et plus vieux - les jeunes ont besoin d'un environnement sécurisant pour oser construire - **c'est la confiance entre les générations** qui va nous permettre d'avancer.
- C'est trop facile de se mettre dans la sinistrose ambiante... alors que partout, il y a des initiatives locales qui bougent... il y a des espaces qui créent du lien social - dialogue, écoute... Il faut valoriser ces initiatives, les montrer.
- Il y a quand même, chez les jeunes, un engouement pour le statut d'entrepreneur.
- Le dirigeant, le « patron » est perçu comme un contrôleur de prime abord ; ensuite, on attend du dirigeant **qu'il soit un modèle**. On attend une attitude, des paroles d'encouragement.

- Si le dirigeant a le pouvoir de faire changer les choses, eh bien **qu'il ait le pouvoir de changer les entreprises en les mettant au service de l'homme**.
- Dans l'évangile, Simon devient pêcheur d'hommes ; le jeune attend du dirigeant qu'il le soit à son tour, l'homme au cœur de l'entreprise ! Faire confiance à l'homme pour qui il... est...
- Débat entre être salarié et entrepreneur. On n'aide pas le jeune à créer son projet dans le cursus scolaire... c'est donc très difficile pour un jeune de se lancer... les jeunes ont besoin **d'aide, d'idées, de coup de main**... besoin de **mentor** !
- Le jeune a besoin de se sentir « **équipier** »... chez Bosch en Allemagne, une réunion tous les soirs sur ce qui s'est bien ou mal passé, tous métiers confondus avec récompense pour la bonne amélioration du système... Le besoin est de se sentir autant dans le projet que les autres. Ce n'est pas parce qu'il y a une hiérarchie qu'on ne participe pas tous au projet commun.



A côté de l'animateur, Adrien Morat, élève en fin de BTS à l'école La Mache à Lyon et créateur de son entreprise de fonderie. A ce jour, 2 salariés et Arcelor comme client !



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

## LES SIGLES DU MOIS

- **AFD** :  
Agence Française de Développement
- **CPGE** :  
Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
- **DEP** :  
Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la performance
- **DGEFP** :  
Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

- Les jeunes ont surtout besoin de « **confiance** ». On n'est pas toujours bien perçu... les profs nous renvoient une image d'enfants... puis, on est parachuté dans le monde de travail sans **accompagnement**.
  - Quand on est au lycée, c'est compliqué de percevoir le monde de l'entreprise ! on a tout simplement **besoin d'informations** sur le monde des entreprises.
  - Quand on est étudiant, c'est compliqué de trouver un stage en entreprise ! **manque de confiance** des managers... demande des années d'expérience à l'embauche... on est jugé sur des diplômes !! j'aimerais ne pas être jugé sur mon diplôme mais sur ce que je suis.
  - **Besoin essentiel : la reconnaissance.** Tout le monde doit être reconnu !... attention à ne pas glisser sur le côté affectif de ce besoin de reconnaissance. L'entreprise est d'abord un univers qui doit fonctionner (le profit est un ingrédient).
  - Le jeune doit chercher sa place dans l'entreprise : tout le monde n'est pas fait pour être créateur. Il faut connaître le monde de l'entreprise, et il **faut se connaître**, savoir ce qu'on veut... et voilà !
  - On a vraiment besoin **d'inspiration**... Avoir des exemples concrets dans notre vie... favoriser les échanges, la connaissance et l'inspiration. Aller vers les jeunes pour créer des vocations ! Dans ma société, le dirigeant prend chaque jeune pendant 3 heures dès le 1<sup>er</sup> jour... cela permet de casser la froideur entre les responsables et nous !
  - Vous, les chefs d'entreprise, il faut dire que **vous êtes intimidants** ! Il faut que vous interveniez dans nos cours, favoriser les échanges.
  - Ceux qui ont envie de s'impliquer, les laisser faire... ex. d'un lycée où la confiance s'était installée grâce au directeur !
  - Que dire des entreprises qui embauchent des Bac+5 là où des Bac+2 suffiraient ? et celles qui font suivre plus de 5 entretiens d'embauche ? il leur manque la **confiance** dans les jeunes.
  - L'actualité laisse sans réponse, c'est dans l'homme qu'il faudra trouver les réponses : l'homme a des possibilités de richesses incroyables qui lui permettront de trouver des solutions.
  - Les jeunes de 11 à 14 ans ont accès à tout et n'ont aucun repère. Il faudrait être en amont : comment à 10 ans on a envie de construire un monde ?
- A ce stade, et après ce premier échange riche, il nous a semblé que 2 points clés ressortaient dans les demandes des jeunes :
- avoir un **accès** au monde des entreprises ;
  - instaurer la **confiance** chez les jeunes pour qu'ils **osent** entreprendre leur vie.
- Nous avons alors imaginé quelques moyens pour creuser ces 2 thèmes avec les jeunes, dans les semaines à venir, en vue de contribuer à la Démarche des Assises des EDC :
- faire accompagner un jeune par un membre EDC aux Assises, c'est insérer un jeune dans le monde de l'entreprise !
  - faire intervenir les jeunes dans un tour de table pendant les assises (une journée ? un repas ? pendant 2 jours ½) ;
  - ouvrir le débat grâce aux réseaux sociaux (en amont des Assises) ;
  - si on intervient, nous devrions préparer, nous les jeunes ;
  - inviter des jeunes aux Assises pour leur faire savoir que, à la tête des entreprises, « il n'y a pas que des voyous » !
  - poser aux jeunes la question : qu'est-ce qu'un patron pour toi ? « dessine-moi un patron » ?... (vidéo-trottoir ? témoignage live en atelier ?) ;
  - le Vendredi soir, se faire inviter dans des écoles... (le dîner serait donc, au choix, en famille, en entreprise, ou en école) ;
  - les réseaux sociaux ne sont pas fiables et on peut fonctionner de façon plus efficace : 10 ici trouvent 15 jeunes à qui on envoie le questionnaire ;
  - comment relayer pour diversifier le panel des jeunes présents aux Assises ? L'argument de l'engagement chrétien est important pour recruter pour les Assises ! viser plutôt (ou : viser aussi) le canal diversifié des aumôneries.
- A suivre...

[JPB]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



## LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

### • N° 511

Négociation de la convention collective de substitution à PSAEE

## INTERNATIONAL

### Codéefor :

#### Assemblées générales ordinaire et extraordinaire

18 des membres de Codéefor étaient présents ou représentés lors des Assemblées Générales sur les 32 ayant réglé leur cotisation en 2010-2011.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport d'activité a relevé les actions qui se sont déroulées en 2010-2011 : une mission d'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la préparation du nouveau concours AFD dans le secteur de la formation professionnelle au Vietnam en complément à la mission qui s'est déroulée en juin 2010, la préparation du séminaire « Développement de la Formation Professionnelle en Afrique de l'Ouest » qui a eu lieu à Cotonou en octobre 2011, la première partie d'une mission d'appui au secteur automobile au Maroc, l'accueil de Vietnamiens et de Bulgares ainsi qu'un

partenariat dans le secteur de la santé pour 2 établissements de la région Rhône-Alpes. Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.

Les documents financiers ont pointé l'important déficit de l'association, qui s'est largement creusé entre les années 2009-2010 et 2010-2011. Le rapport financier a été approuvé avec 5 pour et 13 abstentions, d'autant plus qu'aucun prévisionnel n'a été présenté pour l'année 2011-2012 et que l'année comptable de Codéefor court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Les cotisations ont été reconduites pour les mêmes montants que l'année dernière (10 € par personne physique, 50 € par personne morale). Un appel à cotisations, pour l'année 2011-2012 devrait être envoyé prochainement.

Le Comité exécutif n'a pas pu être renouvelé. Il a donc été décidé de refaire une Assemblée Générale une fois l'appel à cotisations envoyé au regard des cotisations reçues. En attendant, l'association continuera d'être gérée avec les mêmes membres du Comité exécutif.

Enfin, les membres de Codéefor étaient également convoqués pour une Assemblée Générale Extraordinaire en vue du changement de nom de l'association. Le nom proposé ayant déjà été publié au Journal des Associations en juillet 2011, pour une autre association, il a été demandé au Comité exécutif de faire de nouvelles propositions. Là aussi, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée. [CVL]

## QUESTIONS DU MOIS

### *Puis-je m'adresser à la FNOGEC pour accueillir un jeune dans le cadre du service civique ? Si oui, quelle en est l'utilité ?*

Tout établissement membre de l'UNETP, y compris les établissements non confessionnels, peuvent s'adresser à la FNOGEC en vue d'accueillir un jeune dans le cadre du service civique.

En mars 2011, le SGEC, la FNOGEC et l'Agence du Service Civique (ASC) ont signé une

convention de partenariat afin d'obtenir un numéro d'agrément, tout organisme souhaitant accueillir des volontaires en service civique devant être agréé.

Passer par la FNOGEC, vous permet de bénéficier de ce numéro d'agrément et donc ainsi

de simplifier vos démarches administratives.

Pour plus de précisions, reportez-vous aux informations publiées dans les précédents Michelet ou [cliquez ici](#).

\*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

[lemichelet@unetp.org](mailto:lemichelet@unetp.org)